

LE SITE INTERNET DU SMIEEOM

Un nouveau site plus ludique, plus pratique

Toutes vos questions trouveront leurs réponses sur le nouveau site Internet du SMIEEOM : du tri sélectif aux objets encombrants.

Vous y trouverez également toutes les filières de valorisation, les dernières informations, ainsi que de nombreux liens utiles (Valorplast, ADEME...) !



En ligne le 1^{er} juin !

www.smieeom.fr

LE TRI DU VERRE

Le verre naît du verre, recyclons-le !

Un geste simple et compris de tous : dans la colonne à verre, je jette **seulement les déchets d'emballage en verre**, comme : les bouteilles, les flacons, bocaux et pots (sans les bouchons et couvercles).

N'oublions pas que le verre est 100% recyclable à l'infini !

Enfin, il est important de rappeler que nous sommes les premiers maillons de la chaîne de recyclage dont dépendent la quantité mais surtout la qualité du verre collecté, alors :

Trions juste pour recycler mieux !



LE MOT DE LA FIN

Le Grenelle de l'Environnement a initié une mobilisation générale pour la protection de l'environnement en donnant un nouveau souffle à la politique des déchets.

Bien gérer les déchets aujourd'hui, c'est économiser des ressources... et éviter des pollutions, demain !

« Nous n'héritons pas la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants. »

Saint Exupéry

© Création et impression : JTS - 02 54 75 76 66

L'ÉCO du tri

n°11 - Juin 2009



- **Les déchèteries**
Accès, horaires d'ouverture, consignes de tri...
- **Le site internet du SMIEEOM**
- **Le tri du verre**



Trions juste pour recycler mieux !.....

LES DÉCHÈTERIES DU SMIEEOM



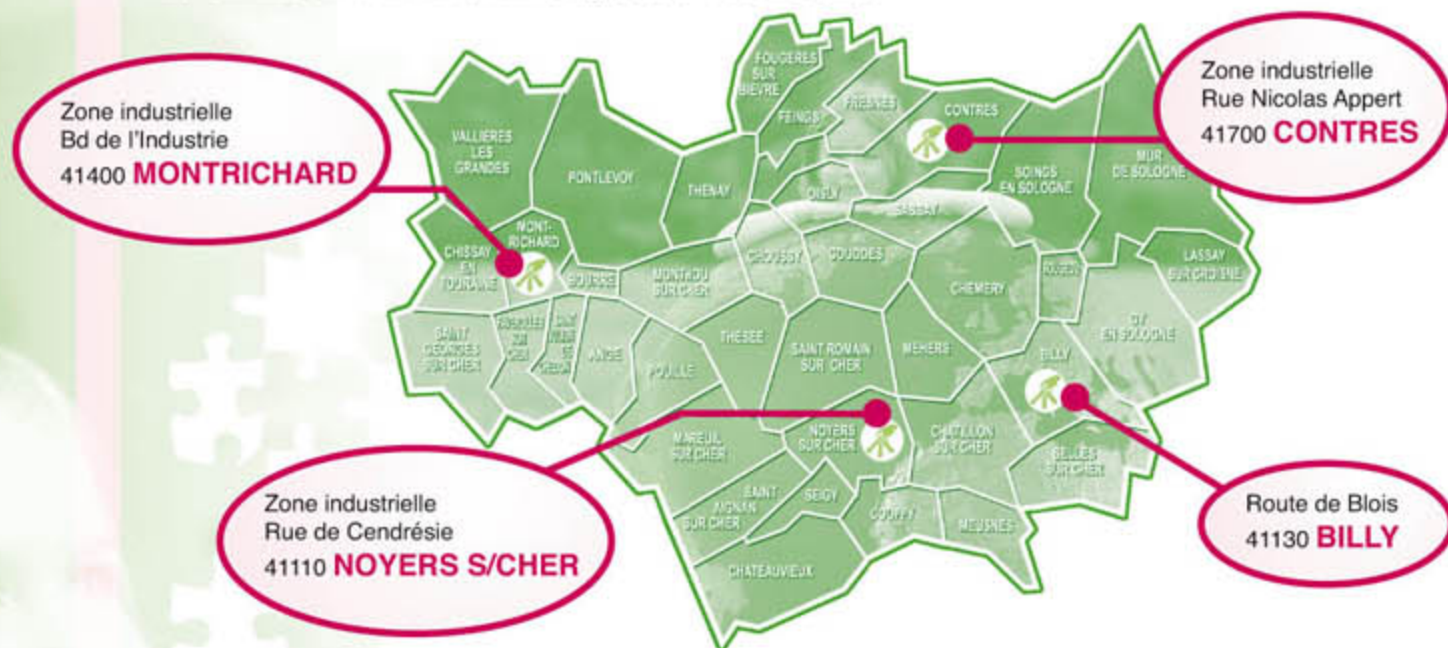
Présentation

Apparues au début des années 1990, les déchèteries sont des espaces destinés à accueillir **des déchets volumineux, spécifiques, voire dangereux** qui ne peuvent pas trouver leur place dans la collecte des Ordures Ménagères, d'où leur nom formé de " **déchet + tri** ".

→ Votre geste permet :

- d'éviter les dépôts et les décharges sauvages,
- d'économiser les matières premières en rendant possible le recyclage,
- de vous débarrasser facilement et sans difficultés de vos objets encombrants.

Le SMIEEOM VAL DE CHER dispose de 4 déchèteries :



Les horaires d'ouverture sont identiques sur l'ensemble des déchèteries :

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin		9h30 à 12h00			9h30 à 12h00	9h30 à 12h00
Après-midi	14h00 à 17h30	14h00 à 17h30	14h00 à 17h30	14h00 à 17h30	14h00 à 17h30	14h00 à 18h00

ATTENTION, les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés.

Accès aux déchèteries

Les particuliers et les services municipaux :

L'accès aux déchèteries est gratuit et réservé aux seuls habitants du territoire du SMIEEOM Val de Cher.

Les professionnels :

Les apports des activités professionnelles sont autorisés mais soumis à des prescriptions quantitatives et financières. **Les professionnels doivent, préalablement à tout dépôt, signer un contrat avec le SMIEEOM.** Pour obtenir un ou plusieurs badges d'accès, merci de contacter les services du syndicat au **02.54.75.76.66** ou sur le site Internet, www.smieeom.fr, où l'ensemble des documents peuvent être téléchargés.



Consignes de tri

Chaque déchet doit être déposé **dans une benne spécifique et identifiée** : ferrailles, encombrants, déchets toxiques, etc....

Un agent est là pour vous guider et vous conseiller afin d'effectuer correctement le tri et les dépôts de vos déchets.

Nous vous conseillons de trier préalablement chez vous les déchets par catégorie :



Les gravats : déblais, béton... (sans ferraille, sans amiante et sans plâtre).



Le bois : palettes, portes pleines, agglomérés, contreplaqué...



Les végétaux : tontes de pelouse, tailles de haies, feuilles mortes, fleurs fanées, produits d'élagage et de branchages.



Les cartons pliés et à plat.



Les ferrailles et métaux non ferreux : cuivre, aluminium...



Le tout-venant : matériaux restants (meubles, matelas...), emballages et conditionnements en plastique divers (bâches, films, fûts...).



Des conteneurs spécifiques sont à votre disposition pour trier **les Déchets Ménagers Spéciaux :** déchets issus du bricolage (peintures, colles, solvants), les produits de jardinage ou de nettoyage, les piles, les batteries, les ampoules, les huiles de vidange...

ATTENTION !

Certains déchets ne sont pas autorisés, tels que :

- les ordures ménagères,
- les extincteurs,
- les bouteilles de gaz,
- l'amiante...

Les projets

Le syndicat a mis en place **une commission déchèterie**. Cette dernière a pour objectif d'améliorer les services liés à cet équipement, elle va notamment réfléchir à l'optimisation des outils présents (système informatisé) et à la mise en place de nouvelles filières de valorisation (ex : reprise des textiles et des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

La mise en place de ces filières va permettre au syndicat de s'adapter à la réglementation en vigueur, de diminuer les tonnages à enfouir et par conséquent de **diminuer les coûts de traitement**.

Le syndicat travaille actuellement sur l'élaboration d'un règlement intérieur.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés lors des prochains numéros de l'Éco du tri.

